

Objectifs du PGEM de Moorea : Actions, Réalisations et Priorités

* Légendes en fin de document **Pour voir la version courte ou détaillée, aller dans le menu Détails

NB Ce document ne saurait être compris sans disposer du document Textes Objectifs dont il présente une synthèse

1 - OBJECTIF DE GESTION

oui	1.1	Établir une gouvernance équilibrée	
	1.1.2	Représentativité équilibrée au sein du Comité Permanent	
	112.2	Remplacer la présence de l'ITC par un représentant de chacun des services administratifs concernés.	
non	1.2	Structure de gestion et coordination	
	1.2.1	Établir un gestionnaire	
	121.3	Faire définir comme gestionnaire officiel par le comité permanent l'association PGEM de Moorea	
	121.4	Trouver les fonds pérennisant le fonctionnement du gestionnaire, notamment pour l'embauche d'au moins deux agents de terrain et d'un coordonateur.	
	121.4	Donner une reconnaissance juridique au gestionnaire du PGEM.	
	1.2.2	Définition d'un plan d'objectifs de gestion	
	122.1	Utiliser le document d'objectif complété par tous les acteurs locaux comme base d'un plan de gestion	
	1.2.3	Réalisation d'un tableau de bord de gestion	
	1.2.4	Embauche de personnel gestionnaire à temps plein	

2 - OBJECTIF SOCIAL

oui	2.1	Adhésion autour du PGEM	
	2.1.1	Motiver une implication forte et durable de tous les acteurs	
	211.4	Mise en place de référents dans les sections de commune pour un contact plus direct avec la population.	
	2.1.2	Communiquer régulièrement sur le dispositif du PGEM	
	212.7	Rechercher et former des référents	
oui	2.2	Gestion des conflits d'utilisation	
	2.2.3	Actions régulières de sensibilisation et d'information sur le lagon	
	223.1	Utiliser régulièrement bateau et jet-ski de la commune pour communiquer et constater.	
	223.3	Rechercher des référents résidant devant chaque AMP pour un constat régulier sur sa fréquentation et usage	
	223.4	Former des médiateurs pour une information et un rappel constant de la réglementation.	
	2.2.4	Création de sous-commissions à l'écoute de la population	
	224.1	Créer des sous-comités par section de commune, et des commissions thématiques, avec divers acteurs socio-économiques	

3 - OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL

oui	3.1	Lutter contre les atteintes à l'environnement	
	3.1.1	Évaluation des atteintes à l'environnement	
	311.1	Mettre en place des systèmes de suivi pour évaluer régulièrement les pollutions, dégradations, rejets, vitalité corallienne, sédimentation terrigène, trait de côte, déchets dans les rivières, qualité des eaux sur plusieurs sites et présence d'espèces témoins	
	3.1.3	Limitation des apports terrigènes	
	313.1	Mettre en oeuvre la gestion intégrée d'Opunohu	
	313.2	Sensibiliser le service de l'équipement et le SDR	
	313.3	Réaliser des sorties sur le lagon avec des agents assermentés DEQ et SDR pour constater d'éventuels apports terrigènes	
	313.5	Chercher un moyen d'impliquer les entreprises réalisant des travaux pour le respect des normes en vigueur	
	3.1.4	Veiller au respect de la réglementation interdisant les remblais	
	314.1	Recenser les remblais illégaux	
	314.2	Obtenir l'aval clair des ministères concernés et du parquet pour la poursuite effective des remblais illégaux	
	314.3	Etudier les possibilités de remise en état des remblais illégaux	

		3.1.5	Mise en place de mesures compensatoires à des activités écologiquement destructrices
		315.5	Étudier la possibilité de taxes affectées imposées aux activités génératrices de dommages
		3.1.6	Utilisation de mouillages écologiques
		316.4	Voir les possibilités de mettre en place une redevance d'utilisation de mouillage
oui		3.2	Protection par surveillance et actions de police
		3.2.1	Surveillance et police des zones
		321.2	Étudier la possibilité d'assermenter des référents de l'association PGEM pour donner plus de poids à leurs relevés.
		3.2.2	Mise en place de sanctions dissuasives effectives
		322.1	Mener une étude sur l'applicabilité des sanctions, par le biais d'un travail juridique avec les différentes autorités
oui		3.3	Protection de la biodiversité
		3.3.3	Protection d'espèces particulières
		333.3	Mettre en oeuvre les chartes déjà étudiées, et valoriser les signataires par un logo ou label médiatisé.
5 - OBJECTIF ECONOMIQUE			
oui		5.1	Utiliser durablement les ressources
		5.1.3	S'assurer du respect du lagon par les activités touristiques.
		513.1	Caractériser l'ensemble des activités touristiques, ainsi que leurs impacts, en concertation avec les professionnels.
		5.1.4	Développer un partenariat avec les pêcheurs
		514.2	Recenser les associations de pêcheurs et veiller à leurs juste représentation au sein du comité permanent
non		5.2	Répartir les revenus générés sur le lagon
		5.2.1	Participation des usagers bénéficiaires
		521.1	Répertorier les possibilités de participation financière des secteurs d'activité tirant profit du lagon.
		5.2.2	Étudier la possibilité d'affecter des financements publics issus de taxes ou autres
		522.1	Évaluer les possibilités juridiques d'affecter des taxes touristiques perçues
		522.2	Étudier avec la commune la possibilité d'individualiser une ligne budgétaire spécifique à la gestion du lagon.
6 - OBJECTIF CULTUREL			
non		6.1	Reconnaissance du patrimoine culturel lagonaire
		6.1.4	Valorisation du patrimoine
			Objectif mentionné dans l'arrêté constitutif de 2004
	oui	oui	
	non	non	
			Priorité
	0		Aucune
	1		Faible
	2		Moyenne
	3		Importante
			Complétude
	0		Pas commencé
	1		Un peu commencé
	2		En bonne voie de complétude
	3		Bien réalisé
			Les cellules des colonnes A et B se colorient en fonction de la valeur associée 0, 1, 2 ou 3
			Il suffit de mettre une valeur de 1 à 3 pour que la couleur apparaisse. 0 ou 'supppr' pour qu'elle disparaisse...